

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Entretien

Emmanuel Poinas

Comment les nouvelles technologies ambitionnent de révolutionner la fonction de juger

Propos recueillis par Olivia Dufour

Page 7

■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

Simplifier la fiscalité : limiter les taxes à faible rendement

DOCTRINE

Page 10

■ Administratif

Florence Chaltiel

À la recherche de la bonne rédaction des décisions de justice

CULTURE

Page 21

■ Pérégrinations

Laurence de Vivienne

De bonnes raisons de passer des vacances à Verbier

Page 23

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Sorolla, maître de la lumière

ACTUALITÉ

Entretien



Comment les nouvelles technologies ambitionnent de révolutionner la fonction de juger ¹⁴³ⁿ¹

Entretien avec Emmanuel POINAS, magistrat

Propos recueillis par Olivia DUFOUR

Open data, algorithmes, justice prédictive, intelligence artificielle...

Les nouvelles technologies depuis quelques années investissent la justice. Mais que faut-il en attendre exactement ? Offrent-elles une simple aide à la décision ou bien sont-elles appelées à révolutionner la justice en interrogeant ses valeurs les plus profondes et en bouleversant sa logique ? Emmanuel Poinas est magistrat depuis 1991. Actuellement conseiller à la cour d'appel d'Aix-en-Provence, il vient de publier : « Le tribunal des algorithmes, juger à l'ère des nouvelles technologies ». Il doute que la massification des contentieux et leur numérisation soient une solution pérenne au manque de moyens de la justice. Il attire également l'attention sur le caractère très politique du transfert par l'État à des acteurs privés de la fonction de juger.

Les Petites affiches : Les nouvelles technologies s'imposent de plus en plus dans l'univers judiciaire en prétendant qu'elles vont révolutionner la justice. Qu'en est-il exactement à l'heure actuelle ? Le logiciel Prédictice par exemple est-il vraiment efficace ?

Emmanuel Poinas : Le déploiement des technologies de l'information dans la sphère judiciaire est le fait d'« acteurs non conventionnels » dont la logique est clairement « disruptive ». Il est donc très difficile de donner un panorama complet de ce qui est en cours de production aujourd'hui et aus-

si d'en évaluer réellement l'intérêt et l'efficacité. L'intelligence artificielle telle qu'elle est structurée aujourd'hui dans le domaine judiciaire est plus une mémoire qu'une intelligence. Il lui est par exemple encore très difficile de modéliser les subtilités du langage naturel. Le « big data » a été conçu pour traiter des masses de données objectives telles que des collisions de particules dans des accélérateurs. Une décision de justice n'est pas structurée par des données objectives, mais par des argumentations. Ces argumentations s'appuient certes sur des faits, mais ces faits ne sont que les éléments d'une narration à vocation persuasive.

KIOSQUE
Lextenso

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34